Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260309-09_03_2026_04-DE

DEPARTEMENT

DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT

DE MORLAIX

ASSOCIATION SYNDICALE D'IRRIGATION
DES ODEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT

Séance du Lundi 09 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars 2026 à seize heures
L'association syndicale d'Irrigation des Odeven, s'est
Réunie sous la présidence de M. EDERN Arnaud– Directeur.

Date de convocation : **02 Mars 2026**

Etaient présents : M. Arnaud EDERN ; M. Anthony CUEFF ; M. Jean-Charles ROUÉ ; M. Thierry ROZEC

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT 2025**
BUDGET ASI ODEVEN TREFLAOUENAN

Vu la délibération relative à l'approbation du compte financier unique 2025,

Monsieur le Directeur propose au comité syndical de :

- Statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,
- Constater que le compte financier unique présente **un excédent de fonctionnement de 24 040.05€,**
- Décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT OU DEFICIT A REPORTER EN FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**24 040.05€**		**15 000€**	**9 040.05€**

Décision : accord à l'unanimité.

Vote : POUR : 4 / CONTRE : 0 /ABSTENTION : 0

Pour copie conforme
Le Directeur
EDERN Arnaud

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles ROUÉ

Association Syndicale des Odeven TREFLAOUENAN

**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le